

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET

PROCES VERBAL REUNION du 19 JUIN 2023

Nombre de membres afférents au Conseil : 14	En exercice : 14
Présents : 12	Votants : 14 dont 2 pouvoirs
Date de la convocation : 12 juin 2023	

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le dix neuf juin à dix neuf heures trente minutes le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présents :

Marie-Thérèse DREVET, Sébastien BORNUAT, Marie-Claire HUSSON, Bruno GALLI, Emmanuel AMBOISE, Maryse CHARVET, Olivier GUILLOT, Fabrice PONSOT, Thierry GARNIER, Jean-Louis GACHET, Isabelle SALLIN, Sylvie CARNEIRO DA SILVA

Absents excusés avec pouvoir :

- Nicolas LAURENT	pouvoir à	Fabrice PONSOT
- Fabienne STEPHAN	pouvoir à	Marie-Thérèse DREVET

Secrétaire de séance : Sylvie CARNEIRO DA SILVA

Rappel de l'ordre du jour :

- intervention d'un représentant de la société Just Queen (machine à pizza)
- Délibération contrat - saisonnier
- Compte-rendu des réunions intervenues
- Questions diverses

En préambule, Mr PAQUIN de la Sté JUST QUEEN a présenté sa société qui fabrique des distributeurs de machines à pizza et qui en assure également la fabrication et distribution. La société souhaite s'implanter dans un secteur dépourvu de commerces et privilégie le milieu rural.

La commune ayant un restaurateur qui fabrique des pizzas une demande lui sera faite au préalable avant toute décision du conseil municipal.

1/ Procès verbal du 22 mai 2023:

Approuvé à l'unanimité

Suite à son absence à la dernière session de conseil Municipal, Mme CARNEIRO demande des précisions concernant la pose des ralentisseurs Rue de Marfontaine. Du point de vue réglementaire, cette solution ne peut plus être envisagée. Aussi, une réflexion pour une solution alternative est à l'étude ; des contacts devant être pris auprès de professionnels habitant le quartier.

La stagiaire prévue dans le cadre de la formation CNFPT attribuée au secrétariat de la mairie de Montbellet ayant trouvé un emploi, n'interviendra pas.

2/ Contrat saisonnier

Le conseil renouvelle le contrat d'été du jeune qui est intervenu l'année dernière. Le contrat à durée déterminé sera établi pour 2 mois.

Si l'intéressé a obtenu son permis B, des renseignements seront pris auprès des services compétents concernant la conduite des véhicules communaux pour les jeunes conducteurs.

3/ Compte rendu des réunions intervenues

- **CCMT/ PLUI** : l'ensemble des élus se sont rencontrés pour étudier les différents points et remarques des habitants, soulevés lors de l'enquête publique dans leurs communes respectives. Une nouvelle réunion va intervenir courant juillet pour chaque commune afin d'arrêter les différentes demandes.

-Conseil d'école du 13 Juin 2023 :

Effectifs rentrée 2023/2024 : 77 élèves seront présents soit une baisse de 10 élèves.

21 départs : 16 élèves partent en 6^{ème}
4 déménagements et un départ au privé

La configuration prévue sera la suivante :
- 21 élèves en PS-MS
- 23 élèves en GS- CP
- 20 élèves en CE1 - CE2
- 13 élèves en CM1 - CM2

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, le Pays d'Art et d'histoire a collaboré aux activités scolaires avec un travail sur les églises de la commune et notamment les vitraux.

Pour les CE et CM, un travail sur l'observation des paysages avec tous ses sens a été effectué.

Pour la rentrée scolaire prochaine, pas de mouvement prévu au niveau des institutrices. Cependant, un changement au niveau des AVS devrait intervenir (départ en retraite).

Le projet d'école pour la rentrée 2023/2024 sera un travail sur le vocabulaire, sur l'environnement avec le thème de l'eau plus précisément et enfin un travail sur la coopération et l'acceptation de la différence.

- **Restaurant scolaire** : Une période de test sera mise en place à partir du 22 juin et les repas seront servis en 2 temps :

- de 12h00 à 12h45 : PS-MS et CM1-CM2
- de 12h45 à 13h30 : GS-CP et CE1-CE2

Si l'essai est concluant, cette nouvelle organisation sera effective pour la rentrée prochaine.

4/ Questions diverses

- **Intervention du Centre International d'Etudes des Patrimoines Culturels (CEP Charolais-Brionnais) sur l'Eglise St Didier et La Chapelle des Arts**

Le CEP travaille depuis plus de 30 ans à l'inventaire protection et mise en valeur du patrimoine en Bourgogne du Sud selon 3 lignes directrices :

- Histoire et patrimoine religieux
- Histoire et patrimoine civil
- Histoire et patrimoine culturel

Nos 2 églises St-Didier et Saint-Oyen font partie du réseau des chemins du Roman en Bourgogne du Sud et le CEP a souhaité faire les plans des 2 églises avec l'aide d'un groupe d'étudiants, accompagnés de leurs professeurs de l'Université de Ljubljani en Slovénie. L'opération est prévue du 3 juillet au 13 juillet 2023 inclus.

Les plans et documents établis par leurs soins, seront remis à la Commune pour les archives de la commune. L'intervention étant gratuite, Madame le Maire propose le versement d'une subvention au C.E.P. L'assemblée délibérante adopte une subvention d'un montant de 100 €uros.

Une réception à la fin de l'opération interviendra le jeudi 13 juillet en fin d'après midi à la Chapelle des Arts.

Cérémonie du 14 juillet : la cérémonie au Monument aux Morts est fixée à 11h00

La séance est levée à 21h40

La prochaine réunion est fixée au lundi 17 juillet 2023 à 19h00